



Déclaration préalable du SNES
CAPA Avancement d'échelon des CPE
Vendredi 21 novembre 2015

Les questions d'évaluation, de notation, et de salaires sont au cœur des enjeux de l'avancement d'échelon.

Les personnels sont demandeurs d'une réelle évaluation centrée sur leurs missions.

Le SNES ne trouve pas acceptable une évaluation par le seul chef d'établissement pour les CPE. Il demande la création d'un corps d'inspection spécifique différent de celui en charge des chefs d'établissement, qui pourrait ainsi jouer pleinement son rôle d'aide et de conseil.

L'année scolaire 2014-2015 a été marquée par une augmentation des attaques personnalisées vis-à-vis de collègues en difficultés. Le SARH a joué, dans le cadre du suivi des CPE, un rôle de recadrage et non d'accompagnement. Dans de nombreux cas, les collègues n'ont pas été évalués ou jugés professionnellement selon les missions attribuées mais par rapport à leur positionnement vis-à-vis du chef d'établissement.

On retrouve ces dysfonctionnements dans la notation. Les conséquences sur l'avancement sont importantes. C'est la raison pour laquelle le SNES revendique de déconnecter l'avancement et l'évaluation.

Après avoir été reçu en audience le 13 juillet par le Secrétaire Général, un protocole de suivi nous a été présenté. Dès la rentrée de septembre, il a été bafoué dans deux cas.

Un courrier a été envoyé à Monsieur Le Secrétaire Général le 15 septembre pour dénoncer les pratiques de suivi en cours dans l'académie, courrier resté sans réponse à ce jour...

Nous demandons, pour la campagne 2015-2016, que la circulaire de mission publiée le 27 août 2015 soit scrupuleusement respectée par les chefs d'établissement et les IPR dans l'évaluation des compétences de chaque CPE.

Le SNES sera vigilant et s'inquiète dès à présent de lectures inappropriées de cette circulaire.

Il nous semble nécessaire d'informer les chefs d'établissement de certains articles de cette circulaire tels que les « 35 heures inscrites dans leur emploi du temps » ; le CPE « concepteur de son activité » (qui met fin réglementairement aux lettres de mission).

De même, il est intéressant de constater que ces missions sont toujours exposées dans le cadre du suivi, de la formation, ou de l'épanouissement de l'élève.

Notre rôle et notre participation aux différentes instances de l'établissement sont de même toujours exposées dans cette optique.

Le SNES demande que ce positionnement soit explicité aux C/E et que cessent les remarques sur le positionnement des CPE vis-à-vis de leur C/E ou leur responsabilité dans un dysfonctionnement éventuel d'EPL.

Les compétences des CPE ne sont pas seulement organisationnelles. Elles se mesurent surtout dans l'accompagnement de l'élève dans chaque champ de responsabilité.

Nous ne faisons pas partie de l'équipe de direction et nous ne sommes pas des chefs de services.

Nous espérons que la circulaire de missions régulera l'ensemble des opérations de carrières et mettra fin aux dérives constatées dans le suivi des collègues CPE.

Le SNES souhaite que les travaux sur les conditions d'exercice reprennent, en y incluant des membres du CHSCT, attentifs aux difficultés rencontrées dans notre corps.

Avec la parution de la circulaire de mission, il est maintenant urgent de conclure en GT les échanges que nous avons eu il y a maintenant deux années scolaires.

En cette première CAPA de l'année scolaire, nous profitons de cette rentrée paritaire et de la nomination d'un nouveau recteur, pour demander, en vu des prochaines échéances paritaires, le déblocage du poste de Marie Curie Versailles au mouvement 2016 et le déblocage des postes REP+ où sont installés des non titulaires cooptés par leur chef d'établissement. Nous souhaiterions que les collègues soient informés des postes logés lors des mouvements comme cela se faisait il y a quelques années. Nous rappelons aussi que nous avons apprécié que Monsieur Le Recteur, pour la promotion hors-classe 2015, n'utilise pas son droit à bonification.

Enfin, nous souhaiterions que les collègues en charge de la formation des AED par bassin soient rémunérés...

En ce qui concerne l'avancement 2016, nous avons à nouveau constaté cette année, dans chaque échelon, des notations très déséquilibrées. C'est flagrant pour les néo-titulaires.

Les notes vont de 18.6 à 16/20. Soit 2 points 6 d'écarts, ce qui, sur une carrière complète est irrattrapable ! Certains néo-titulaires sont notés en dessous de la note minimale (5 collègues de l'échelon 3 à 5).

Cette situation les condamne à des promotions plus longues. Nous avons demandé l'an dernier qu'un groupe de travail soit réuni avant la publication de la circulaire d'application de notation des stagiaires de l'académie afin de réfléchir aux moyens que l'administration pouvait mettre en place pour éviter ces iniquités de traitement entre néo-titulaires.

Nous avons demandé à ce qu'un bilan et un état des lieux des notes sur l'académie soient effectués.

Nous souhaitons qu'à cette occasion soit acté définitivement le refus des notes hors grille qui influent et désavantagent nombre de collègues qui sont notés normalement dans la grille de leur échelon.

Nous avons le regret de constater que rien n'a été fait et que les mêmes problèmes resurgissent d'année en année.

Peut-on accepter encore longtemps d'acter un système injuste ? Ou l'administration se décidera t'elle à débattre sur la déconnexion de l'avancement et de la notation ?

Nous tenons à remercier la cellule des actes collectifs de la DPE pour l'importance du travail fourni et la communication des documents.

Les élus SNES.